

SÉANCE DU MERCREDI 5 FEVRIER 2020

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, mercredi 5 février 2020 à 19 h 30, sous la présidence du Maire, Paul LESELLIER.

Présents : Catherine BANCE - Hervé FRÉTIGNY - Édith TISSOT - André MOTTA - Jacqueline ACHER - Philippe DUPARC - Anne FOUTREL - Christine GRESSER - Arnaud LEVACHER – Stéphane MERCIER – Elizabeth PUECH PAYS d'ALISSAC - Didier TALBOT

Excusé:

Wandrille LEFEBVRE donne procuration à Catherine BANCE

Absente :

Nathalie LEROUSSEAU

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et nomme Anne FOUTREL secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1 – Adoption du procès-verbal de la réunion du 6 décembre 2019
- 2 – Affaires sociales :
 - Informations diverses
 - Sortie du 16 mai à Chantilly : tarif, encaissement et aide de la commune accordée aux Pissy-Pôvillais de plus de 60 ans - délibération
- 3 – Affaires scolaires :
 - Information sur la classe de neige et informations diverses
 - Etat d'avancement des travaux de rénovation de la classe du directeur et du projet ENIR
 - Programme d'entretien des classes - délibération
- 4 – Vie associative
 - ✓ Informations diverses
 - ✓ Centre de loisirs d'avril et de juillet 2020 – délibération
 - ✓ Demande d'aide FCNO et Pissy-Culture - délibération
- 5 – Travaux :
 - ✓ Compte-rendu de la commission travaux du 20 janvier 2020 – délibération
 - ✓ Demandes subvention DETR pour le columbarium, les volets de l'école, les poteaux et réserves incendie - délibération
- 6 – Tarifs communaux : actualisation pour la période du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021 - délibération
- 7 – Intégration directe d'un agent communal en qualité d'ATSEM - délibération
- 8 – Appel à candidature au Label Patrimoine Rural de la Seine-Maritime 2019/2020 - délibération :

9 – Obligation « adhésion offre de paiement en ligne », échéance du 1^{er} juillet 2020

10 – CCICV :

- Procès-verbal du bureau du Conseil Communautaire du 2 décembre 2019
- Procès-verbal du Conseil Communautaire du 9 décembre 2019

11 – Demande du conseil de vie collégienne du collège André Marie pour organiser la soirée de fin d'année scolaire – délibération

12 – Questions et informations diverses

1 – Adoption du procès-verbal de la réunion du 6 décembre 2019 :

Monsieur le Maire précise que concernant le classement de la voirie allée du noyer, le parking, l'éclairage public et l'assainissement pluvial restent à la charge de la commune. Pour l'assainissement collectif et l'adduction d'eau potable, le SIAEPA se prononcera.

Il demande s'il y a des observations à formuler sur le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 6 décembre 2019 qui a été adressé à chaque élu. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

2 – Affaires sociales :

Catherine BANCE prend la parole :

- ✓ la sortie au Laser Game pour les jeunes a eu lieu le 1er février 2020 : 29 jeunes ont participé. La prestation a été la même que la précédente, activité très appréciée par les jeunes.
- ✓ le repas de printemps aura lieu le 29 mars 2020 sur le thème de l'Espagne. Elle demande s'il y a des volontaires pour la décoration de la salle et le service du repas : Jacqueline ACHER, Elizabeth PUECH PAYS d'ALLISSAC et Edith TISSOT se proposent ; Catherine BANCE suggère de faire paraître dans la prochaine feuille info que les habitants ayant des objets espagnols peuvent les prêter pour cette occasion.
- ✓ une sortie au domaine de CHANTILLY est prévue le 16 mai 2020 (journée des plantes) avec une visite guidée du château, le repas, la possibilité d'une visite libre des écuries et du parc ainsi qu'une prestation équestre de dressage. Le montant de cette sortie est de 53 € pour la journée y compris le repas. Jusqu'alors la commune participe à hauteur de 15 € pour les Pissy-Pôvillais de 60 ans et plus ; Catherine BANCE demande si la commune souhaite participer à hauteur de 15 € pour l'ensemble des Pissy-Pôvillais, quelque soit leur âge si le car est complet et sollicite auprès des membres du conseil municipal l'autorisation d'encaisser les sommes correspondant à la participation des personnes inscrites. La priorité sera donnée aux Pissy-Pôvillais de 60 ans et plus, puis à tous les Pissy-Pôvillais et enfin aux personnes extérieures à la commune. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable à ces demandes.

(délibération n° 1)

Conseil Municipal du 5 février 2020

- ✓ Un logement du foyer stéphanois (faux T 4) se libère le 6 février avenue du Manoir. Des candidatures ont été proposées.
- ✓ le nombre de demandeurs d'emploi au 15 janvier 2020 :
53 personnes : soit 28 hommes 25 femmes 36 indemnisés

3 – Affaires scolaires :

Edith TISSOT prend la parole :

- ✓ les élèves de CM1 CM2 sont partis en classe de neige du 25 janvier au 1^{er} février 2020. Sur 25 élèves, 3 enfants n'ont pas participé, dont 2 étant malades le jour du départ. Une famille a sollicité le remboursement du 1^{er} acompte versé en novembre. La facture du prestataire concerne 23 et non 22 élèves. Edith TISSOT en fera part à Monsieur LEFESVRE, directeur de l'école afin de connaître le montant de la participation de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le remboursement du 1^{er} acompte de 120 € à chacune des deux familles d'élèves malades.

(délibération n°2)

La classe de Monsieur LEFESVRE a été repeinte, l'installation du matériel informatique est prévue prochainement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité que la classe des enseignants stagiaires sera repeinte pendant les vacances de février. **(délibération n° 3)**

La vente de pizzas à l'école aura lieu le 6 mars ; les commandes peuvent déjà être prises.

La Région a envoyé un mail précisant qu'à partir du 2 mars 2020, tout élève voyageant dans les transports scolaires de la Région devra être en possession de son titre de transport valide.

4 – Vie associative:

Hervé FRÉTIGNY prend la parole :

Le centre de loisirs de juillet aura lieu du 6 au 31 juillet 2020.

Habituellement, les camps ont lieu du mardi au vendredi ; cette année le mardi étant un jour férié, il est proposé que le départ pour le camp des grands, ait lieu le lundi 13 juillet pour éviter que le chauffeur du car communal travaille un jour férié.

Les animateurs travailleront donc le 14 juillet, jour férié et seront payés en conséquence ce jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité que le départ ait lieu le lundi 13 juillet 2020.

(délibération n° 4)

Il fait part de deux demandes d'aide d'associations : FCNO 1000 € et Pissy-Culture 4 500 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal souhaite que la commission associative se réunisse pour définir une enveloppe globale et des critères d'attribution d'aide afin de répondre aux demandes d'aide des associations pissy-pôvillaises.

La décision est reportée ultérieurement au moment de l'établissement du budget primitif 2020.

5) – **Travaux :**

Le compte-rendu de la commission travaux du 20 janvier 2020 a été transmis à chaque conseiller municipal.

3 devis ont été reçus pour l'installation de volets électriques à l'école :

- ✓ ETANEL : 19 166.66 € HT
- ✓ GAND : 17 451.00 € HT
- ✓ SPEB : 15 777.68 € HT

La commission travaux a retenu la proposition de l'entreprise SPEB pour l'installation de volets solaires (en filaire, le coût des travaux étant plus élevé).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise SPEB de 15 777.68 € HT ; celui-ci sera envoyé pour commande après l'accord de subvention.
(délibération n° 5)

Le bureau VERITAS lors du contrôle des installations électriques des bâtiments communaux a signalé que la vérification initiale des installations électriques à l'église n'a pas été faite.

La commission travaux a validé la proposition commerciale de VERITAS de 120 € HT par an pour l'église afin d'être en conformité avec les normes de sécurité.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide d'accepter cette proposition à hauteur de 120 € HT par an.

(délibération n° 6)

L'entreprise DELAHAYE a été sollicitée pour établir un devis d'abattage et d'élagage au stade, rues de la cour Herval, de la cour normande, et cour de l'école.

Celui-ci s'élève à 1 950 € HT. La commission travaux a émis un avis favorable.

Accord unanime du conseil municipal.

(délibération n° 7)

L'entreprise SAMSON a été sollicitée pour l'établissement d'un devis suite aux diverses fuites constatées dans la salle Jean-Claude FRÉTIGNY et dans la réserve matériel de la cuisine du restaurant scolaire après la tempête de décembre 2019.

Celui s'élève à 1 332.50 € HT.

L'assurance GROUPAMA sera contactée pour une éventuelle prise en charge de ce dossier.

L'entreprise SAMSON a également été sollicitée suite à la détérioration de deux skydomes par des individus malveillants sur le toit de l'école (1^{ère} tranche). Le coût de l'intervention pour bâchage est de 245 € HT, le remplacement des deux skydomes de 1 218 € HT.

La commission travaux a émis un avis favorable.

Accord unanime du conseil municipal.

(délibération n° 8)

Suite à l'obligation d'installer des défibrillateurs automatisés à l'extérieur dans les établissements recevant du public de la 1^{ère} à la 3^{ème} catégorie, un défibrillateur a été installé pour les salles communales pour un montant de 1 395 € HT.

Les rideaux métalliques du garage du camion et du car ont été installés.

Les membres de la commission travaux demandent qu'un grillage soit posé au-dessus du mur d'entraînement du tennis pour éviter la détérioration des cultures dans la parcelle cultivée située derrière ce mur.

La rambarde de la bibliothèque va être installée semaine 6.

Les employés du service technique ont suggéré de repeindre le couloir menant à la réserve de la salle Jean-Claude FRÉTIGNY. Ces travaux vont être effectués prochainement.

Suite à un problème de l'alarme constaté à la salle Jean-Claude FRÉTIGNY, la société ACTIVA a établi un devis de 1 243.88 € HT pour le changement de l'alarme et des boîtiers.

Accord unanime du conseil municipal.

(délibération n° 9)

Des verrous ont été achetés pour les placards de la sacristie.

Lors de la vérification annuelle des poteaux incendie, deux n'ont pu être vérifiés par la société VULCAIN, en charge de la vérification car elle n'est pas équipée pour vérifier les sorties de diamètre 70. Selon cette société le diamètre devrait être de 100.

L'avis des pompiers a été sollicité sur cette question.

Eaux de Normandie a envoyé un devis de 2 351.53 € HT pour l'avenue du manoir et un de 2 746.16 € HT pour la rue du verger pour l'installation de poteaux incendie de diamètre 100.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de commander ou pas ces deux poteaux suivant l'avis du SDIS.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour déposer des dossiers de demandes de subvention :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions :

✓ au titre de la DETR :
pour l'installation d'un columbarium (**délibération n° 10**), des volets à l'école (**délibération n° 11**), et de poteaux et réserves incendie (**délibération n° 12**)

✓ auprès du Département pour les volets à l'école (**délibération n° 13**), et les poteaux et réserves incendie (**délibération n°14**).

6 – Tarifs communaux : actualisation pour la période du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021 :

Monsieur le Maire propose une augmentation de 2 % des tarifs communaux comme ci-dessous.

CIMETIERE	
2 m ² (concession trentenaire)	302,82 €
2 m ² (concession 15 ans) pour renouvellement	179,27 €
3 m ² (concession trentenaire)	441,45 €
3 m ² (concession 15 ans) pour renouvellement	261,34 €
CAVE URNE 80 x 80	
30 ans	200 €
15 ans (pour renouvellement)	118,40 €
COLOMBARIUM	
Une case (1 ou 2 urnes) concession trentenaire	922,41 €
Une case (1 ou 2 urnes) 15 ans (si renouvellement)	546,00 €
LOCATION MATERIEL	
Caution	21,29 €
Table	1,06 €
Banc	0,69 €
Chaise	0,42 €
LOCATION salle Jean-Claude FRETIGNY	
Caution	653,92 €
a) Centre + 1 chapelle	
Vin d'honneur 4 h	180,12 €
1 repas 8 h à 19 h ou 15 h à 4 h	288,10 €
2 repas 8 h à 4 h (J+1) ou 15 h à 19 h (J+1)	434,43 €
3 repas 8 h à 19 h (J+1) ou 15 h à 4 h (J+2)	581,15 €
b) salle complète	
Vin d'honneur 4 h	200,77 €
1 repas 8 h à 19 h ou 15 h à 4 h	350,48 €
2 repas 8 h à 4 h (J+1) ou 15 h à 19 h (J+1)	491,73 €
3 repas 8 h à 19 h (J+1) ou 15 h à 4 h (J+2)	638,56 €
LOCATION Mille-Club	
Caution	328,13 €
Vin d'honneur 4 h	88,43 €
1 repas 8 h à 19 h ou 15 h à 4 h	179,37 €
2 repas 8 h à 4 h (J+1) ou 15 h à 19 h (J+1)	264,29 €

Conseil Municipal du 5 février 2020

3 repas 8 h à 19 h (J+1) ou 15 h à 4 h (J+2)	350,48 €
CUISINE	
Vin d'honneur 4 h	27,57 €
1 repas 8 h à 19 h ou 15 h à 4 h	66,88 €
2 repas 8 h à 4 h (J+1) ou 15 h à 19 h (J+1)	95,25 €
3 repas 8 h à 19 h (J+1) ou 15 h à 4 h (J+2)	119,24 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité.
(délibération n° 15)

Tarifs communaux accueil de loisirs du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021 :

Monsieur le Maire propose une augmentation de 2 % des tarifs communaux du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021 comme ci-après :

TARIF JOURNALIER par enfant habitant la commune (déjeuner + goûter + animations)	
1 ou 2 enfants (nés entre le 01/01/2005 et le 31/12/2011)	15.26 €
1 ou 2 enfants (nés entre le 01/01/2012 et le 30/06/2014)	11.81 €
3 enfants et plus (nés entre le 01/01/2005 et le 31/12/2011)	14.15 €
3 enfants et plus (nés entre le 01/01/2012 et le 30/06/2014)	10.71 €
TARIF JOURNALIER par enfant Hors commune (déjeuner + goûter + animations)	
1 ou 2 enfants (nés entre le 01/01/2005 et le 31/12/2011)	19.88 €
1 ou 2 enfants (nés entre le 01/01/2012 et le 30/06/2014)	16.46 €
3 enfants et plus (nés entre le 01/01/2005 et le	18.76 €

Conseil Municipal du 5 février 2020

31/12/2011)	
3 enfants et plus (nés entre le 01/01/2012 et le 30/06/2014)	15.32 €
GARDERIE	
Forfait du matin	0.74 €
Forfait du soir	1.18 €
DROIT D'INSCRIPTION (non remboursable)	
1 enfant	11.57 €
2 enfants	14.85 €
3 enfants et plus	17.58 €
PERSONNEL D'ENCADREMENT	
Animateur BAFA (à la journée)	56.38 €
Animateur stagiaire (par jour)	35.85 €
1 nuit de camping	12.39 €
Rémunération directeur adjoint (par jour)	64.94 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité.
(délibération n° 16)

Tarifs cantine et garderie du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021

Monsieur le Maire propose une augmentation de 2 % des tarifs communaux du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021 comme ci-après :

GARDERIE (1/2 heure)	
Quotient familial le plus faible	0.57 €
Quotient familial intermédiaire	0.58 €
Tarif normal	0.69 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.
(délibération n° 17)

En ce qui concerne les tarifs de la cantine scolaire, Edith TISSOT précise qu'un questionnaire a été remis aux parents par le biais des parents d'élèves notamment par rapport au prix de facturation des repas.

Aussi, elle suggère d'attendre les réponses à ce sujet avant de voter d'éventuels nouveaux tarifs.

Accord unanime du conseil municipal pour reporter le vote des tarifs de la cantine scolaire.

7 – Intégration directe d'un agent communal en qualité d'ATSEM

Monsieur le Maire rappelle que suite à la demande de mise en disponibilité d'une ATSEM, un agent la remplace.

Cet agent répond aux critères pour bénéficier d'une intégration directe en qualité d'ATSEM et a reçu l'avis favorable du centre de gestion lors de la commission administrative paritaire de novembre 2019. Aussi, il sollicite l'accord du conseil municipal.

Après en avoir délibéré le conseil Municipal accepte à l'unanimité cette intégration directe en qualité d'ATSEM à compter du 1^{er} mars 2020.

(délibération n° 18)

8 – Appel à candidature au label patrimoine rural de la Seine-Maritime 2019/2020

Monsieur le Maire précise qu'un appel à candidature est lancé par le Département pour la valorisation du patrimoine.

L'église de Pissy-Pôville pourrait entrer dans les critères de sélection.

Aussi, il propose au conseil municipal d'y participer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable au dépôt d'un dossier relatif à l'église auprès du Département pour le label patrimoine rural de la Seine-Maritime 2019/2020.

(délibération n°19)

9 – Obligation d'adhésion offre de paiement en ligne, échéance du 1^{er} juillet 2020

Monsieur le Maire précise que la commune va être tenue de proposer aux usagers une solution de paiement en ligne à partir du 1^{er} juillet 2020 par carte bancaire ou par prélèvement unique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la DGFIP pour la mise en place de ce paiement en ligne.

(délibération n°20)

10 – CCICV :

- ✓ Procès-verbal du bureau du conseil Communautaire du 2 décembre 2019 : aucune observation à formuler.
- ✓ Procès-verbal du Conseil Communautaire du 9 décembre 2019 : aucune observation à formuler.

11 – Demande du conseil de vie collégienne du collègue André Marie pour organiser la soirée de fin d'année scolaire :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, qu'il a reçu du collègue André Marie, comme les années précédentes, une demande de prêt de salle pour organiser le bal de promo des élèves de 3^{ème} soit le 30 juin ou le 3 juillet 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré émet à l'unanimité un avis favorable pour le prêt de la salle Jean-Claude FRÉTIGNY pour le bal de promo.

(délibération n°21)

12 – Questions et informations diverses :

Monsieur le Maire a transmis à chaque conseiller municipal la réponse du Préfet adressée au président de l'assemblée départementale des maires relatif au projet du nouveau réseau de proximité et de la nouvelle organisation des services des finances publiques en Seine-Maritime.

Il donne lecture du courrier du comité des fêtes relatif à des difficultés lors de l'installation des illuminations de Noël à cause de la dépose des jardinières sur les candélabres devant la mairie.

Tour de table :

- ✓ André MOTTA : une remarque lui a été faite concernant le bulletin annuel de la commune : trop chargé en photos et celles-ci sont parfois de mauvaise qualité.
- ✓ Jacqueline ACHER : les bandes blanches de signalisation des stops avenue du manoir s'effacent.
- ✓ Anne FOUTREL : idem au Verger.
- ✓ Stéphane MERCIER : il serait souhaitable de fixer dès maintenant une date pour la prochaine commission associative : 12 février 2020 à 19h 30.

Il avait été évoqué de retravailler le pied des poteaux de l'arrêt de bus, André MOTTA répond que c'est prévu.

- ✓ Edith TISSOT : le personnel technique féminin va nettoyer le 25 mars les tables et chaises des salles communales, elle demande l'aide des agents masculins.
- ✓ Arnaud LEVACHER : le mécanisme de la porte de la salle AFPP est à vérifier.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 6 mars 2020 à 19h30.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 21h56.

COMMUNE DE PISSY-PÔVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2020

FEUILLET DE CLÔTURE

RAPPEL DES NUMÉROS D'ORDRE DES DÉLIBÉRATIONS PRISES

1	Sortie au domaine de Chantilly 16 mai 2020
2	Remboursement acompte classe de neige pour élèves malades
3	Peinture de la classe des enseignants stagiaires
4	Centre de loisirs juillet 2020 : départ du camp des grands lundi 13 juillet 2020
5	Installation de volets électriques à l'école ; entreprise retenue : SPEB
6	Vérifications installations électriques à l'église : acceptation devis VERITAS
7	Abattage et élagage d'arbres ; acceptation devis entreprise DELAHAYE
8	Réparation skydomes de l'école par l'entreprise SAMSON
9	Changement de l'alarme salle Jean-Claude FRÉTIGNY ; acceptation devis ACTIVA
10	Demande de subvention DETR pour l'installation d'un columbarium
11	Demande de subvention DETR pour l'installation de volets à l'école
12	Demande de subvention DETR pour l'installation de poteaux et réserves incendie
13	Demande de subvention auprès du Département pour l'installation de volets à l'école
14	Demande de subvention auprès du Département pour l'installation de poteaux et réserves incendie
15	Tarifs communaux du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021

16	Tarifs communaux accueil de loisirs du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021
17	Tarifs garderie du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021
18	Intégration directe d'un agent communal en qualité d'ATSEM
19	Appel à candidature au label patrimoine rural de la Seine-Maritime
20	Obligation d'adhésion à l'offre de paiement en ligne
21	Prêt de la salle Jean-Claude FRÉTIGNY au collège André Marie pour le bal de promo